

Fédération Romande Immobilière
1002 Lausanne
021/ 341 41 42
www.fri.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 18'489
Erscheinungsweise: 8x jährlich



Themen-Nr.: 715.008
Abo-Nr.: 1094408
Seite: 23
Fläche: 17'642 mm²

Fribourg A quand la reconnaissance du biogaz?



Pascal Barras, le directeur de Frigaz SA, a souligné que la quantité de biogaz injectée en Suisse a quintuplé au cours de ses cinq dernières années.

Si le biogaz est reconnu comme énergie renouvelable en tant que carburant, il n'est pas considéré comme combustible renouvelable pour le chauffage dans le cadre des lois cantonales sur l'énergie

et sur les constructions. Pour débattre de ces questions, une conférence de presse a eu lieu le 2 septembre à la station d'épuration (STEP) de Fribourg. Parmi les intervenants, le conseiller national Domi-

nique de Buman, président de biomasse Suisse, le directeur de Frigaz Pascal Barras et Gabrielle Bourguet, responsable des affaires publiques pour la Suisse romande de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) ont souligné l'importance de cette énergie qui constitue l'un des piliers de l'avenir de l'approvisionnement énergétique. Au cours de ces cinq dernières années, la quantité de biogaz injectée en Suisse a quintuplé, pour s'inscrire à 213 GWh. A la fin de cette année, 25 installations de production seront en service entre le lac Léman et le lac de Constance, cela sans subvention fédérale. Le but est de multiplier par six la production et l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel au cours de ses six prochaines années. Le débat ne fait que commencer sur cette source d'énergie pratiquement neutre en CO₂, puisqu'elle est produite à partir de résidus naturels, comme les déchets verts ou les boues d'épuration, avant d'être traitée à la qualité de gaz naturel et injectée dans le réseau.